



Rejoindre le Conseil d'État

Devenir maîtresse ou maître des requêtes
en service extraordinaire

novembre
2025



Sommaire

L'institution

5

6 Juger

8 Conseiller

10 Expertiser / Concevoir

11 Gérer

13

Les maîtresses et maîtres des requêtes au sein du Conseil d'État

14 Carrière et fonctions exercées

17 Rémunération



19

Rejoindre le Conseil d'État

- 20** Les procédures de recrutement
- 21** Pourquoi faire sa mobilité au Conseil d'État ?
- 22** Parcours et témoignages

29

Annexes

- 30** Organigramme
- 31** Contacts utiles



L'institution

Le Conseil d'État exerce quatre missions principales, auxquelles correspondent autant de métiers différents.

Juger

Le Conseil d'État est le juge suprême de l'ordre juridictionnel administratif.

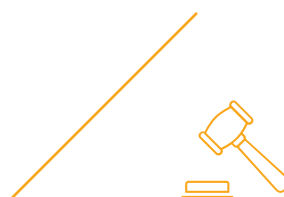
Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1987, le Conseil d'État intervient, à titre principal, comme **juge de cassation** des décisions rendues par les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.

Il est également :

- **juge d'appel** en matière d'élections municipales et cantonales ;
- **juge de premier et dernier ressort** des requêtes formées notamment contre les décrets, les actes

réglementaires des ministres, le contentieux des élections régionales et européennes.

Au sein de la section du contentieux, les membres du Conseil d'État exercent le métier de juge au travers des différentes fonctions de rapporteur, de rapporteur public, d'assesseur et de président de chambre.



L'activité contentieuse du Conseil d'État en 2024, c'est :

9528

affaires enregistrées

9763

affaires jugées

161

questions prioritaires
de constitutionnalité
traitées



Sélection de décisions rendues en 2024

- 27 septembre 2024 : Laïcité : l'interdiction du port de tenues de type abaya à l'école est conforme à la loi
- 18 octobre 2024 : La règle d'incompatibilité entre le mandat de député et les fonctions de ministre est sans effet sur l'exercice de ces dernières
- 28 novembre 2024 : La poursuite des « groupes de besoins » au collège à la rentrée 2025 nécessite un décret du Premier ministre
- 28 novembre 2024 : PMA post-mortem : l'interdiction posée par la loi française n'est pas incompatible avec la convention européenne des droits de l'homme
- 18 décembre 2024 : Présomption de démission en cas d'abandon de poste : la mise en demeure doit indiquer les conséquences de l'absence de reprise du travail sans motif légitime
- 30 décembre 2024 : Exploitation des images enregistrées par drones pour le maintien de l'ordre : le cadre juridique actuel apporte des garanties suffisantes
- 30 décembre 2024 : Protection des dauphins et des marsouins : le Conseil d'État confirme la nécessité d'une fermeture de la pêche dans le Golfe de Gascogne, durant quatre semaines, au cours de l'hiver

Conseiller

Le Conseil d'État est le conseiller juridique du Gouvernement.
Il peut également conseiller les assemblées parlementaires.

Le Conseil d'État est le **conseiller juridique du Gouvernement** pour la préparation des projets de loi, d'ordonnance et des principaux décrets. Il traite également les demandes d'avis du Gouvernement sur des questions de droit. Cette mission de conseil s'organise dans le cadre de cinq sections : la section de l'intérieur, la section des travaux publics, la section des finances, la section sociale et la section de l'administration.

Les rapporteurs travaillent, dans une **logique interministérielle**, avec les représentants des différentes administrations intéressées afin de détecter les difficultés juridiques et, le cas échéant, pratiques qui pourraient résulter des textes soumis au Conseil

d'État. Concrètement, ils proposent toujours un texte modifié. Le projet est présenté et discuté en section administrative puis, pour les textes les plus importants, en assemblée générale du Conseil d'État.

Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Conseil d'État peut également rendre, à la demande de l'Assemblée nationale ou du Sénat, des avis sur les **propositions de loi** déposées par les parlementaires.



L'activité consultative du Conseil d'État en 2024, c'est :

46

projets de loi

1

proposition de loi

9

projets d'ordonnance

11

questions du Gouvernement

562

projets de décret réglementaire





Séance d'Assemblée générale,
le 19 mai 2022.

Sélection d'avis rendus en 2024

- 25 janvier 2024 : avis sur une proposition de loi organique visant à reporter le renouvellement général des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie
- 21 mars 2024 : avis sur un projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture
- 22 avril 2024 : avis sur un projet de loi de simplification et portant diverses dispositions d'ordre administratif
- 2 mai 2024 : avis sur un projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables
- 9 décembre 2024 : avis sur une question du Gouvernement relative à l'interprétation de l'article 45 de la LOLF, pris pour l'application du quatrième alinéa de l'article 47 de la Constitution
- 22 décembre 2024 : avis sur un projet de loi d'urgence pour Mayotte

Expertiser / Concevoir

Le Conseil d'État exerce aussi une importante fonction d'expertise et de conception des politiques publiques.

Le Conseil d'État contribue à l'élaboration des politiques publiques par des réflexions prospectives dans de nombreux domaines, afin d'éclairer pleinement les choix des autorités politiques lorsqu'elles sont confrontées à des questions juridiques complexes,

dont les enjeux dépassent la seule sphère du droit public. Ces exercices de réflexion et de propositions, organisés par la section du rapport et des études, se font au sein de groupes de travail associant les membres du Conseil d'État à des praticiens, des juristes et des experts extérieurs à l'institution.

A titre d'exemple, les thèmes des dernières études portaient sur :

- Temps long et État stratège
- La souveraineté
- L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique
- Les réseaux sociaux : enjeux et opportunités pour la puissance publique
- Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance
- Les états d'urgence : la démocratie sous contraintes.
- Simplifier le droit des étrangers, dans l'intérêt de tous.
- Faire de l'évaluation des politiques publiques un véritable outil de débat démocratique et de décision.
- Le sport, quelle politique publique ?
- Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques ?
- La citoyenneté : être (un) citoyen aujourd'hui.
- Révision de la loi de bioéthique : quelles options pour demain ?
- Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'«ubérisation».
- La simplification et la qualité du droit.



Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : <http://www.conseil-etat.fr>

Gérer

Le Conseil d'État assure la gestion de l'ensemble de la justice administrative

soit :

- **9** cours administratives d'appel,
- **42** tribunaux administratifs,
- la Cour nationale du droit d'asile,
- et le Tribunal du contentieux du stationnement payant.

Au total, **4 255** personnes participent au bon fonctionnement de la justice administrative.

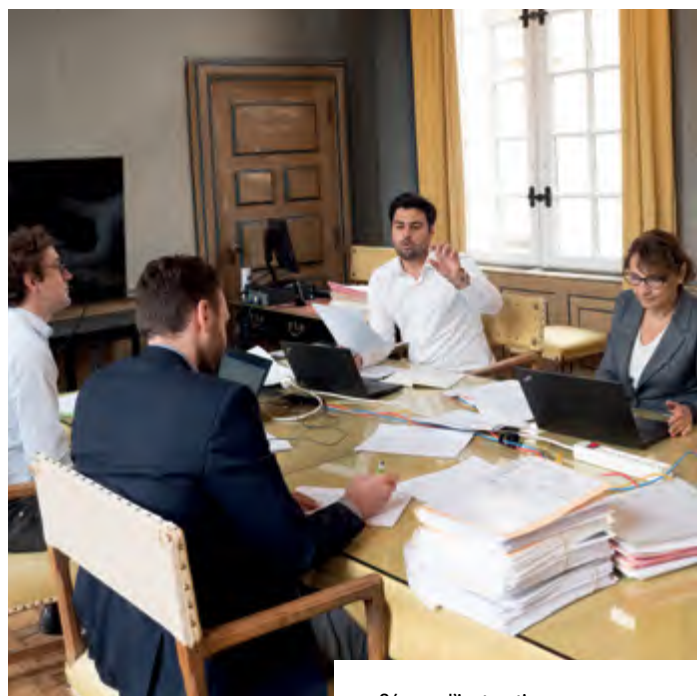
dont :

- **238** membres du Conseil d'État,
- **1 265** magistrats,
- **1 494** agents de greffe,
- **1 213** agents (dont 438 agents au Conseil d'État).

Le budget 2025 du Conseil d'État et des juridictions administratives.

Pour assurer la gestion de l'ensemble de la juridiction administrative, le Conseil d'État dispose en 2025 d'un budget global de **599 millions d'euros** répartis ainsi :

- Rémunération : **457** millions d'euros
- Fonctionnement : **77,8** millions d'euros
- Investissement : **64,2** millions d'euros



Séance d'instruction
au tribunal administratif de Paris



**Les maîtresses
et maîtres
des requêtes
en service
extraordinaire
au sein
du Conseil d'État**

Carrière et fonctions exercées

LES MAÎTRESSES ET MAÎTRES DES REQUÊTES EN SERVICE EXTRAORDINAIRE SONT RECRUTÉS POUR JUGER ET CONSEILLER L'ADMINISTRATION À TOUS LES STADES DE LA CARRIÈRE

Pour les hauts fonctionnaires dotés de 4 à 8 ans d'ancienneté

Les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire (MRSE) sont recrutés **pour une durée de 4 ans parmi des « fonctionnaires** appartenant à un corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public, des magistrats de l'ordre judiciaire, des professeurs et maîtres de conférences titulaires des universités, des administrateurs des assemblées parlementaires, des fonctionnaires civils ou militaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de niveau comparable, des **agents contractuels de droit public** ainsi que des **fonctionnaires de l'Union européenne** de niveau comparable. Peuvent également être nommées maîtres des requêtes en service extraordinaire les **personnes dont la qualification et l'expertise particulières sont utiles aux activités et aux missions du Conseil d'État** » (article L.133-9 du code de justice administrative). Les profils recherchés ont une **expérience comprise entre 4 et 8 ans**.

Aux termes des 4 ans de services publics effectifs en cette qualité, les MRSE **peuvent être intégrés** dans le corps des membres du Conseil d'État au grade de maître des requêtes, après passage devant la **commission d'intégration** prévue à l'article L. 133-12-3 du code de justice administrative.

Pour les hauts fonctionnaires de plus de 8 ans d'ancienneté recrutés par la nouvelle voie « Action publique »

La réforme de la haute fonction publique de l'État lancée par l'ordonnance du 2 juin 2021 a créé la **voie de recrutement « Action publique »** destinée à recruter des **fonctionnaires dotés d'une expérience de 8 années au moins**. Les MRSE retenus au terme de cette procédure pilotée par l'INSP sont détachés pour une durée de 4 ans. **Après 18 mois d'exercice en qualité de MRSE**, ceux-ci peuvent **demandeur leur intégration**. Le **recrutement par cette voie est assuré par l'INSP**, en commun avec le recrutement de conseillers référendaires de la Cour des comptes.

Des profils diversifiés dans tous les champs de l'action publique

Le Conseil d'État recherche, dans l'un et l'autre cas, des candidats aux profils diversifiés, disposant d'une **expertise métier dans un champ de politique publique utile au Conseil d'État** et d'une expérience avérée dans l'administration ou dans le domaine du droit public. Les candidats doivent également posséder une **forte capacité d'adaptation, de travail et d'organisation**, une grande rigueur dans l'analyse et le raisonnement et une forte appétence pour le droit. Des capacités à participer aux délibérations collégiales, et à s'intégrer au sein d'un collectif de travail sont également requises.

Au 1^{er} novembre 2025, vingt-sept maîtres des requêtes en service extraordinaire sont en activité au Conseil d'État. Ils sont issus d'administrations variées : administrateurs de l'État venant de différents ministères : économie et finances, affaires sociales, écologie, culture..., administrateurs des assemblées parlementaires, magistrats judiciaires... Un avocat a également été recruté en 2022.

Il ne peut être mis fin au détachement, à la mise à disposition ou au contrat avant l'expiration du terme fixé, sauf à la demande du maître des requêtes en service extraordinaire lui-même, lorsqu'il souhaite par exemple saisir une nouvelle opportunité professionnelle.

Des possibilités d'intégration différentes selon les voies d'entrée

L'article L. 133-12 du code de justice administrative, prévoit que des maîtres et maîtresses des requêtes en service extraordinaire peuvent être intégrés dans le corps des membres du Conseil d'État, à condition qu'ils soient âgés d'au moins 35 ans et qu'ils justifient de 10 ans de service public et de 4 ans dans les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire. **S'ils ont été recrutés par la voie Action publique, ils peuvent être intégrés au terme de 18 mois.**

Cette nomination est prononcée sur proposition de la commission d'intégration mentionnée à l'article L. 133-12-3 du code de justice administrative, après audition des candidats.

Depuis la réforme du 12 mars 2012, les maîtres des requêtes en service extraordinaire (MRSE) sont membres du Conseil d'État (art. L. 212-2 du code de justice administrative).

	Voie classique	Voie Action publique
Pilotage du recrutement	Conseil d'État	INSP
Recrutements annuels	6 à 7 personnes	1 à 3 personnes
Profils recherchés	4 à 8 ans d'expérience	+ 8 ans d'expérience
Durée du détachement	4 ans	
Mode d'intégration	Commission d'intégration prévue à l'article L. 133-12-3 du CJA	
Durée de détachement pour demander l'intégration	4 ans	18 mois
Intégrations annuelles	2 à 3 personnes par an (pour les 2 voies)	
Fonctions exercées	Rapporteur(e) à la section du contentieux et en section administrative	



Au 1^{er} janvier 2025, sur 362 membres du Conseil d'État, 238 étaient en poste au sein de l'institution et 124 à l'extérieur.

LES MAÎTRESSES ET MAÎTRES DES REQUÊTES EN SERVICE EXTRAORDINAIRE EXERCENT LES FONCTIONS DE RAPPORTEUR AUPRÈS DE LA SECTION DU CONTENTIEUX, PUIS AU SEIN D'UNE SECTION ADMINISTRATIVE

Les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire exercent d'abord les fonctions de **rapporteur au sein de l'une des dix chambres de la section du contentieux**. Ils se voient confier l'instruction des litiges introduits devant le Conseil d'État. Pour chaque affaire, ils rédigent un projet de décision et une note exposant les questions soumises à la formation de jugement et les solutions qui doivent y être apportées. Au même titre que les autres membres du Conseil d'État, ils participent aux séances d'instruction et de jugement au cours desquelles ils délibèrent avec les membres de la chambre. La prise de décision est collégiale : chaque membre de la formation de jugement, quelle que soit son ancienneté, dispose d'une voix égale à celle des autres. En séance d'instruction, tous les membres ont voix délibérative, y compris sur les affaires qu'ils ne rapportent pas.

Une formation à la prise de poste, d'environ 70 heures, est prévue au cours des premières semaines. Les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire sont également accompagnés dans leurs premiers dossiers par un « **mentor** » qui est chargé de faciliter leur apprentissage contentieux. Ils bénéficient enfin des remarques éventuelles des assesseurs et des rapporteurs publics qui revoient leur travail afin d'en vérifier la cohérence juridique. Les salles de travail collectives permettent également

d'échanger informellement avec d'autres membres et de s'enrichir de leur expérience et de leurs conseils.

Après neuf mois d'expérience au sein de la section du contentieux, les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire sont ensuite affectés, en parallèle, dans **une section administrative** en qualité de rapporteur. Ils sont alors chargés d'examiner les projets de loi, d'ordonnance ou de décret présentés par le Gouvernement ou les propositions de loi transmises par le Parlement. Une formation est également organisée pour les aider dans l'apprentissage de ces nouvelles fonctions.

L'affectation en section administrative se décide d'un commun accord, en prenant en compte tant les besoins des sections que le profil du maître des requêtes en service extraordinaire, afin notamment que celui-ci puisse valoriser l'expérience acquise au sein du Conseil d'État dans le cadre de son projet professionnel ultérieur.

Comme tous les membres du Conseil d'État, les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire se voient confier au bout d'un an d'expérience des activités extérieures variées (rédaction de rapports thématiques pour une administration ou une personnalité, rapporteur au sein de commissions administratives, membre de jurys de concours...).

Rémunération

Lors de leur arrivée au Conseil d'État, conformément à la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité, les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire sont reclassés dans le grade et à l'échelon du corps des membres du Conseil d'État comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient précédemment. La grille indiciaire des maîtres des requêtes est équivalente à la grille des administrateurs de l'État du deuxième grade.

Ils conservent leur ancienneté d'échelon, dans la limite de la durée moyenne d'avancement d'échelon dans leur grade d'origine, à condition que l'augmentation de traitement consécutive à leur intégration directe soit inférieure ou égale à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans leur grade d'origine, ou, s'ils étaient au dernier échelon dans leur grade d'origine, à celle qui a résulté de leur avancement à ce dernier échelon.

Cette rémunération indiciaire se cumule avec la

rémunération indemnitaire allouée aux membres du Conseil d'État en application des dispositions du décret modifié n° 2025-634 du 12 juillet 2025 relatif au régime indemnitaire des membres du Conseil d'État, auditeurs, conseillers d'État et maîtres des requêtes en service extraordinaire.

La rémunération indemnitaire est principalement fonction du taux de prime de rendement attribué chaque trimestre aux membres du Conseil d'État lors de la réunion du Bureau des présidents. Ce taux de prime dépend de l'activité des membres du Conseil d'État appréciée compte tenu des obligations qui s'imposent à eux en application de l'arrêté modifié du vice-président du 9 février 2016 fixant les régimes d'affectation des membres du Conseil d'État et les obligations statistiques associées.

La direction des ressources humaines peut établir des simulations personnalisées.

Contact : Cécile ROY-FASTRÉ, cheffe du bureau des membres du Conseil d'État, au 01 72 60 55 02 ou cecile.roy@conseil-etat.fr.





Rejoindre
le Conseil d'État

Les procédures de recrutement

DEUX PROCÉDURES DE RECRUTEMENT POSSIBLES

Une sélection des MRSE en trois étapes

La secrétaire générale adjointe chargée du Conseil d'Etat et la directrice des ressources humaines procèdent à une présélection sur dossier puis à des entretiens portant sur l'expérience et les motivations du candidat.

A l'issue, les personnes retenues sont auditionnées par une commission consultative, chargée d'assister le vice-président du Conseil d'État, composée également de deux membres du Conseil d'État et d'une personnalité qualifiée.

Un recrutement assuré par l'INSP et commun avec la Cour des comptes pour la voie Action publique

La procédure de recrutement « Voie action publique » est organisée par l'Institut national du service public. Les candidats sont auditionnés par un jury commun pour le recrutement de maîtres des requêtes en service extraordinaire pour le Conseil d'Etat et de conseillers ou conseillères référendaires en service extraordinaire (CRSE) pour la Cour des comptes.

Les candidats retenus se positionnent en faveur de l'un ou l'autre type d'emplois et voient leurs souhaits satisfaits en fonction de leur ordre de mérite.

Informations sur le site de l'INSP : <https://www.insp.gouv.fr/actualites/devenez-maitre-des-requetes-ou-conseiller-referendaire-en-service-extraordinaire>

CALENDRIER

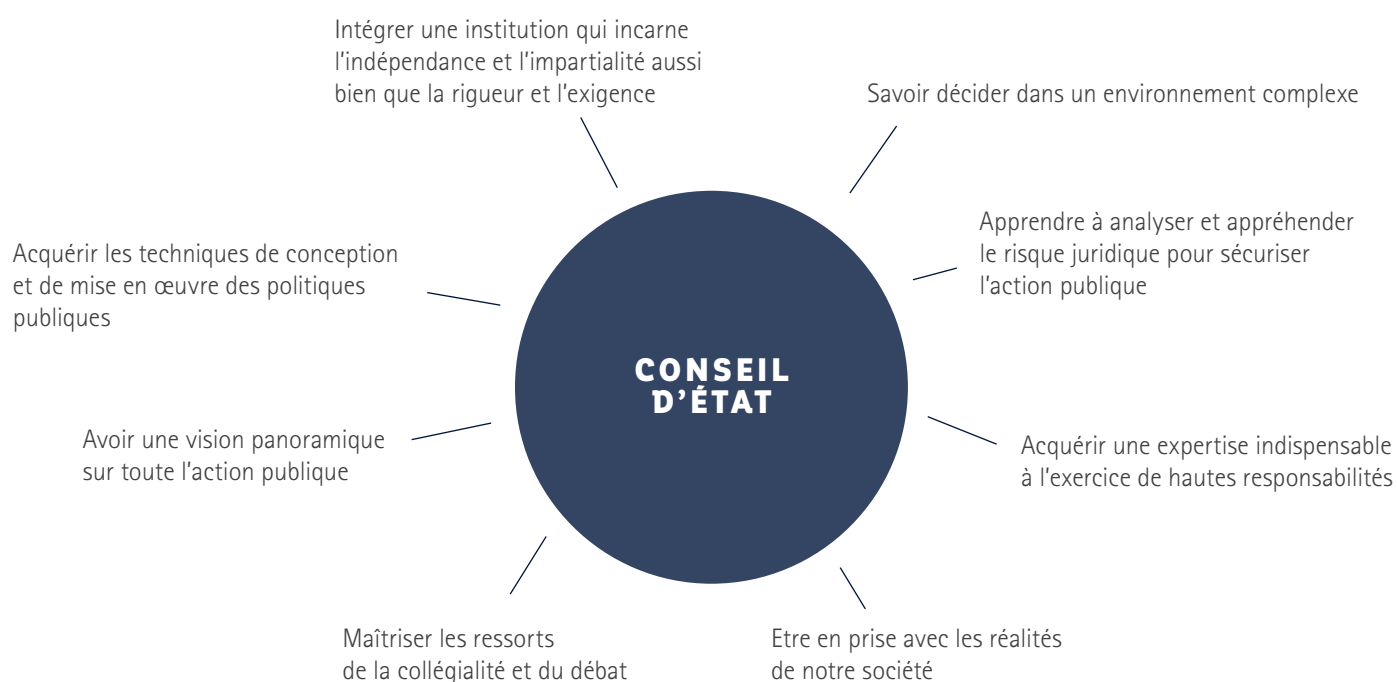
Procédure classique (dates prévisionnelles)

- **Date limite de transmission des dossiers de candidature** : fin janvier 2026
- **Information des candidats pour le premier entretien** : début février 2026
- **Auditions par la commission consultative** : février 2026
- **Décision du vice-président du Conseil d'État** : début mars 2026
- **Date souhaitée de prise de fonctions** : 1^{er} mai 2026

Voie Action publique :

- **Date limite de transmission des dossiers à l'INSP** : lundi 1^{er} décembre 2025, à 17 heures
- **Information des candidats présélectionnés** : 14 janvier 2026
- **Auditions des candidats présélectionnés par le jury organisé par l'INSP** : 10 et 11 février 2026
- **Date de prise de fonctions** : 1^{er} mai 2026

Pourquoi faire sa mobilité au Conseil d'État ?



La **mission d'appui aux parcours professionnels du Conseil d'État (MAPP)**, animée par trois membres du Conseil d'État, est à la disposition des maîtres des requêtes en service extraordinaire pour valoriser l'expérience acquise et préparer la suite de leur carrière en mobilisant le réseau des membres à leur profit.



Parcours et témoignages



Thomas PEZ-LAVERGNE

Maître des requêtes
Section du contentieux

thomas.pez@conseil-etat.fr

Formation

1996	Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris
1998	Maîtrise en droit public
1998	Diplôme d'études approfondies en droit public de l'économie
2006	Doctorat en droit
2012	Agrégation des facultés de droit

Carrière au Conseil d'État

2017-2021	Maître des requêtes en service extraordinaire
2021-2022	Section de l'administration
2021-2022	Section du contentieux
2022-...	Rapporteur public à la section du contentieux

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2007-2012	Maître de conférences à l'université Panthéon-Assas
2012-2014	Professeur de droit public à l'université de Versailles
2014-2017	Professeur de droit public à l'université Paris-Dauphine

Que reprenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

L'épanouissement.

L'épanouissement accompagne d'abord la découverte de ce nouveau métier qui consiste à rédiger les décisions et les avis du Conseil d'État. Cette fonction aussi exigeante qu'enrichissante permet au rapporteur qui en a la charge de déployer la rigueur de son raisonnement juridique, la précision de sa pensée et l'efficacité de son expression. L'expérience se rapproche de celle de l'apprentissage d'une langue étrangère, lors du passage de l'écoute à l'écrit, à l'occasion duquel la liberté du novice s'inscrit dans le respect de règles et de conventions qui s'acquièrent progressivement.

L'épanouissement provient aussi des échanges qu'entretient le rapporteur avec les autres membres du Conseil d'État. La répartition des rôles, spécialement entre le rapporteur et les réviseurs, est un gage d'efficacité. L'alternance de phases de travail personnel propice à la réflexion et de moments de collégialité, jamais stériles et bien circonscrits, lors des séances d'instruction et des séances des sections

administratives, permet la confrontation des idées de chacun dans le respect de celles des autres avec toujours pour objectif commun de faire émerger la meilleure des solutions possibles. La collégialité vient ainsi féconder opportunément un travail par ailleurs solitaire. Les différents regards portés successivement sur un même dossier incitent chacun à se dépasser, à penser différemment et permettent de concevoir ce qui n'aurait pu l'être individuellement.

L'épanouissement résulte enfin d'un sentiment profond d'utilité. Dans chaque dossier, loin de forcer la réalité dans des catégories mal adaptées, le rapporteur tâtonne et révèle dans un cas concret la norme qui permet de résoudre les difficultés qui lui sont propres. Quotidiennement, il contribue à cette œuvre collective qui consiste à trancher les litiges en attribuant à chacun la part de ce qui lui revient. Il suggère des solutions concrètes au Gouvernement ou au Parlement avec la satisfaction de ne jamais se laisser griser par la construction de raisonnements désincarnés. Il peut hésiter, mais doit décider. « Qui ne doute pas acquiert peu ». Tel ne

peut être le cas du maître des requêtes en service extraordinaire. D'où qu'il vienne, il acquiert beaucoup au Conseil d'État.

Et maintenant, que faites-vous ?

Intégré au Conseil d'État à l'issue de mes quatre années de « service extraordinaire », j'ai été nommé, l'année suivante, rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement.

J'incarne désormais au pupitre la réflexion collégalement menée au sein de la chambre auprès de laquelle je suis affecté en exposant les questions que présente à juger chaque recours contentieux, tout en faisant connaître, en toute indépendance, mon appréciation, qui doit être impartiale, sur les circonstances de chaque espèce et les règles de droit applicable, ainsi que mon opinion sur les solutions qu'appelle, selon moi, le litige soumis à la formation de jugement.

Je participe ainsi pleinement, avec satisfaction, à la fonction de juger dévolue au Conseil d'État.



Cécile NISSEN

Maîtresse des requêtes

Secrétaire générale adjointe chargée des juridictions administratives et du numérique

cecile.nissen@conseil-etat.fr

Formation

2003	Master de science politique
2004	Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris
2014	École nationale d'administration, promotion « Jean de la Fontaine »
2018	Auditrice de la 18 ^e promotion de l'Institut des hautes études de l'entreprise

Carrière au Conseil d'État

2019-2023	Section du contentieux
2020-2023	Section sociale
2023-...	Secrétaire générale adjointe chargée des juridictions administratives et du numérique

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2007-2011	Chargée de mission au bureau du droit des affaires du ministère de l'économie
2015-2017	Adjointe puis cheffe du bureau des relations collectives du travail de la direction générale du travail du ministère du travail
2017-2018	Cheffe du bureau démocratie sociale à la direction générale du travail du ministère du travail

Que reprenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Ces quatre années passées au sein du Conseil d'État ont tenu les promesses qui avaient motivé ma candidature initiale. La participation à l'élaboration collégiale, d'une part, de projets de textes plus cohérents et lisibles pour les citoyens, et, d'autre part, à des projets de décisions permettant de dénouer leurs litiges avec l'administration, a été pour moi une source de grande fierté et d'épanouissement professionnel.

J'ai apprécié en particulier la variété des sujets traités, l'expertise fouillée de dossiers en vue de proposer des solutions robustes et opérationnelles, la qualité des échanges avec les collègues et avec les commissaires du Gouvernement qui permettent de faire émerger des solutions collectives équilibrées au contentieux comme en section administrative, et ceci à un stade clé de l'élaboration de la norme ou de sa mise en œuvre.

Ces quatre années m'ont permis de conforter les connaissances et compétences déjà acquises dans l'exercice de mes précédentes fonctions (en tant qu'attachée puis administratrice de l'État), tout en les enrichissant. À la neuvième chambre, j'ai appris un nouveau métier de juge et abordé sous un angle contentieux, principalement fiscal, des problématiques

économiques que j'avais, pour certaines, déjà rencontrées lors de mes années passées à la direction générale des entreprises. À la section sociale, j'ai pu, au-delà du droit du travail avec lequel je m'étais déjà familiarisée au sein de la direction générale du travail, consolider des connaissances en droit de la santé, de la sécurité sociale, de l'action sociale et de l'emploi.

J'ai également particulièrement apprécié les opportunités multiples qui se présentent régulièrement au Conseil d'État de parfaire ses connaissances et de participer à des échanges de haut niveau sur des questions d'actualité. C'est notamment vrai dans le cadre du parcours du nouvel arrivant, où les MRSE bénéficient d'un programme de formation très complet dispensé par d'autres membres, et de la possibilité d'effectuer des visites d'institutions ou juridictions françaises et européennes (CJUE, Conseil constitutionnel, Cour de cassation, tribunal administratif, etc...). C'est également vrai des colloques fréquemment organisés dans les murs, en particulier par la section du rapport et des études, qui permettent de croiser les regards de représentants d'associations, de praticiens, d'universitaires (etc...) sur des sujets aussi variés que la régulation des réseaux sociaux, les états d'urgence ou encore, les enjeux liés à la transition énergétique.

Enfin, outre les débats au cours des séances formelles (d'instruction, de jugement, de section), les échanges informels quotidiens avec des collègues d'horizons très variés (anciens juges judiciaires, administrateurs des assemblées, membres ayant exercé dans diverses institutions, spécialistes de tel ou tel sujet...) sont aussi l'une des richesses d'une expérience professionnelle au sein du Conseil d'État.

Et maintenant, que faites-vous ?

Enthousiasmée par mon expérience en tant que MRSE, j'ai candidaté à l'intégration comme maître des requêtes et ai eu la chance d'être retenue à l'issue de mon audition par la commission d'intégration. Après avoir été rapporteure au sein de la section du contentieux et de la section sociale, j'ai été nommée en septembre 2023 secrétaire générale adjointe en charge des juridictions administratives et du numérique, ce qui me donne l'opportunité de découvrir la gestion de la juridiction administrative exercée par le Conseil d'État. Ultérieurement, j'envisage de parfaire ma connaissance de l'action administrative et de contribuer au rayonnement de l'institution en exerçant, pour quelques années, au sein d'établissements ou d'institutions publiques.



Eric BUGE

Maître des requêtes

Directeur des affaires juridiques aux ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

eric.buge@conseil-etat.fr

Formation

2003	Entrée à l'École normale supérieure de Paris
2006	Agrégation d'histoire
2007	Licence de droit
2008	Master de sciences sociales

Carrière au Conseil d'État

2020-2025	Section du contentieux
2021-2025	Section de l'administration

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2008-2011	Administrateur au service des affaires juridiques de l'Assemblée nationale
2012-2014	Administrateur au service de la séance de l'Assemblée nationale
2014-2017	Secrétaire général adjoint de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique
2017-2018	Directeur adjoint du cabinet du président de l'Assemblée nationale, chargé des réformes institutionnelles
2018-2020	Administrateur à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
2025-...	Directeur des affaires juridiques aux ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Que reprenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Arrivé au Conseil d'État en tant que maître des requêtes en service extraordinaire en juin 2020, j'ai été affecté comme rapporteur à la première chambre de la section du contentieux, puis également, à partir d'avril 2021, à la section de l'administration.

Bien qu'ayant travaillé à la rédaction de textes juridiques dans mes précédentes fonctions, notamment à l'Assemblée nationale, j'ai eu le sentiment d'apprendre, au Conseil d'État, un nouveau métier. Sur le fond, bien entendu, il est nécessaire d'acquérir une connaissance fine de la jurisprudence administrative et de la procédure contentieuse, en particulier de cassation. Au-delà, le métier de rapporteur exige des savoir-faire propres : rédiger des projets de jugement, réaliser des rapports écrits et oraux à la fois complets et concis, puis avoir la capacité à exposer un avis personnel et argumenté sur des sujets parfois techniques.

La marche est élevée, mais j'ai eu le sentiment de ne pas être seul pour la franchir. Une série de formations, portant à la fois sur les techniques contentieuses et sur la vie du Conseil d'État, met le pied du nouvel arrivant à l'étrier. J'ai pu également me reposer sur les conseils d'un « mentor »

chevronné et à l'écoute. Sa mission est de donner au jeune MRSE les principaux « tuyaux » pour traiter ses premiers dossiers et éviter les pièges que peuvent présenter la procédure contentieuse – ainsi que les usages, souvent implicites, du Conseil.

Autre facteur facilitant l'intégration dans la vie de l'institution, il est toujours possible de demander conseil, sur un dossier difficile, à un collègue de sa chambre, de sa section ou même de sa salle de travail. On a ainsi l'impression d'appartenir à un collectif de travail – et d'en être un membre à part entière car, très rapidement, on devient soi-même destinataire de questions.

Après ce temps d'apprentissage intensif du contentieux administratif, j'ai également été affecté à la section de l'administration, où les fonctions de rapporteur consistent à aider le Gouvernement à sécuriser juridiquement ses projets de texte et à en améliorer la rédaction. J'ai alors découvert, au fil des textes, les enjeux liés à la fonction publique, à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur.

À mesure que le temps passe, et que les membres de la chambre ou de la section changent, on acquiert davantage d'expérience, et l'on devient capable de participer encore plus activement à la délibération collective. Les dossiers deviennent plus complexes, à plus fort

enjeu, ce qui permet de continuer à progresser. Relativement rapidement également, on est conduit à devenir un « ancien », appelé à former les nouveaux arrivants et ainsi à entretenir cette transmission continue des savoirs qui est l'une des marques du Conseil d'État.

C'est aussi le moment où l'on est sollicité pour des activités extérieures, grâce auxquelles l'on découvre de nouveaux pans de l'action administrative. J'ai ainsi occupé des fonctions de rapporteur à la Commission pour l'accès aux documents administratifs et à la Commission supérieure de codification, et de président du collège de déontologie du Conseil économique, social et environnemental.

Au total, je retire de mes années d'activité au Conseil d'État le sentiment d'une forte exigence intellectuelle dans les travaux, d'une grande richesse des échanges, liée à la diversité des profils des membres, et d'une parfaite intégration dans le fonctionnement quotidien du Conseil. Je tire actuellement un grand profit des compétences contentieuses et normatives acquises au Conseil, dans mes fonctions de directeur des affaires juridiques, et j'espère, à mon retour au Conseil, pouvoir lui apporter une connaissance fine des grandes politiques ministérielles auxquelles je contribue actuellement.



Ségolène CAVALIERE

Maîtresse des requêtes
Section du contentieux
Section de l'intérieur

segolene.cavaliere@conseil-etat.fr

Formation

2014 Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris
2016 École nationale d'administration, promotion «George Orwell»

Carrière au Conseil d'État

2021-... Section du contentieux
2022-... Section de l'intérieur

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2017 Chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur
2017-2019 Sous-préfète, directrice de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire
2019 Conseillère en charge de l'immigration, des cultes et des libertés publiques au cabinet du ministre de l'intérieur
2019-2021 Directrice de cabinet du directeur général des étrangers de France au ministère de l'intérieur
2021 Chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur

Que retenir-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Après quatre années passées au ministère de l'intérieur, j'ai rejoint le Conseil d'État dans le cadre d'un détachement.

Être rapporteure, ça a d'abord été et c'est encore l'apprentissage d'un métier nouveau : au contentieux, analyser finement un dossier dans des matières que l'on découvre et se forger un avis, proposer une solution, en débattre, la défendre pour parfois mieux la faire évoluer, rédiger une décision ; en section consultative, être aux côtés des commissaires du Gouvernement pour les aider à bâtir des textes solides juridiquement et traduisant fidèlement les politiques publiques qu'ils entendent mettre en œuvre. Au-delà des thématiques et des pans du droit spécifiques que nous sommes amenés à manier en fonction de l'affectation dans telle chambre ou telle section, les fonctions que nous occupons exigent au quotidien rigueur, engagement et exigence intellectuelle.

Ces missions prennent tout leur sens au quotidien car elles sont, je trouve, très « incarnées ». Au contentieux, même au stade de la cassation, nous avons à connaître de litiges au cœur de la vie des justiciables, comme, pour ne prendre qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, en matière de responsabilité hospitalière, contentieux que traite la 5^e chambre où je suis affectée. En section consultative,

nous travaillons en lien étroit avec les administrations sur les projets qui nous sont soumis et nous accompagnons le Gouvernement dans l'élaboration de textes dont certains vont avoir un effet sur la vie de milliers, parfois de millions, de nos concitoyens.

Pour répondre au mieux à ces exigences, nous pouvons nous appuyer sur la collégialité, la réflexion partagée, le dialogue, qui sont des marqueurs forts de la culture de travail du Conseil. Ainsi, si le travail du rapporteur requiert une indéniable autonomie et une sérieuse capacité d'organisation personnelle, il n'est pas pour autant synonyme d'isolement. Nous bénéficions par exemple d'un mentorat et d'une formation initiale et continue, particulièrement précieuse dans les premières semaines. Cela se retrouve également dans la fluidité des échanges, formels et informels, sur tous sujets, avec les membres de sa chambre et de sa section mais aussi bien au-delà. J'apprécie tout particulièrement la diversité des profils et des expériences des membres du Conseil, qui permet de confronter des points de vue différents, d'identifier et de mettre en perspective autant que possible les questions et enjeux de chaque dossier, avec pour objectif d'ainsi aboutir à une solution juridiquement rigoureuse, mais aussi équilibrée et pragmatique.

En résumé, tout en mettant modestement mon expérience au service du Conseil et

de ses missions, cette mobilité m'a permis de m'immerger dans un environnement professionnel nouveau, de rencontrer des personnes venues d'horizons variés, d'aborder avec un prisme différent le travail d'élaboration des normes, et d'acquérir une compétence juridique et des méthodes de travail que j'emporterai avec moi dans la suite de mon parcours.

« Et maintenant, que faites-vous ? »

Depuis mon intégration en qualité de maîtresse des requêtes, je poursuis mon travail de rapporteure à la 5^e chambre de la section du contentieux et à la section de l'intérieur. Je souhaite désormais construire la suite de mon parcours professionnel en alternance entre l'exercice de nos missions au Conseil d'État et des fonctions au sein d'administrations publiques. À cet égard, une mobilité au Conseil d'État, qu'elle se conclue ou non par une intégration, constitue une opportunité précieuse de découvrir de nouveaux pans du droit et des politiques publiques, d'échanger avec des membres aux expériences riches et diverses, et d'ainsi alimenter la réflexion sur ses propres aspirations professionnelles pour l'avenir.



Juliette MONGIN

Maîtresse des requêtes en service extraordinaire

Section du contentieux

Section de l'intérieur

juliette.mongin@conseil-etat.fr

Formation

2001	Diplôme d'études approfondies de droit privé général
2003	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat
2014	École nationale de la magistrature

Carrière au Conseil d'État

2022-...	Section du contentieux
2023-...	Section de l'intérieur

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2005-2009	Avocate au cabinet Stasi et associés
2009-2012	Avocate au cabinet Vigo
2014-2017	Juge au tribunal de grande instance de Senlis
2017-2019	Juge au tribunal de grande instance de Paris
2019-2020	Rédactrice au bureau du droit des obligations de la direction des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice
2021-2022	Cheffe du bureau du droit des obligations de la direction des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice

Que reprenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Magistrate judiciaire, j'ai rejoint le Conseil d'État en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire au mois de mai 2022, après avoir eu une expérience de chef de bureau à la direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice.

Pour qui aime le raisonnement juridique et être en prise directe avec les implications concrètes du droit sur la société, participer aux missions, tant contentieuses que consultatives du Conseil d'État, est absolument passionnant.

En tant que magistrate judiciaire, l'acclimatation au contentieux administratif et à la technique de cassation n'est pas chose aisée : découvrir un nouveau langage, de nouvelles matières, d'autres règles procédurales..., même si le syllogisme juridique demeure le même. Toutefois, d'une part, nous avons l'immense chance de pouvoir bénéficier d'une formation, particulièrement riche, et de la mise en place d'un mentorat, particulièrement précieux, qui nous

accompagnent, durant les premiers mois de notre arrivée au Conseil d'État, dans la découverte de cette activité contentieuse et l'apprentissage des usages du Conseil d'État. D'autre part, si l'analyse des dossiers et la rédaction des projets de décisions imposent une grande rigueur juridique et un important investissement de travail personnel, la collégialité, inhérente au Conseil d'État, et la grande disponibilité de ses membres nous permettent de ne jamais se sentir seuls face à un dossier. L'échange permet ainsi d'approfondir sa réflexion personnelle et d'alimenter les débats au sein de la chambre pour aboutir à une décision juridiquement fondée, prenant en compte l'intérêt général. À ce titre, la diversité des profils des membres du Conseil d'État est d'une grande richesse pour appréhender l'ensemble des incidences d'une décision.

Depuis le mois de février 2023, parallèlement à mon activité contentieuse, j'ai intégré la section de l'intérieur. Si mes précédentes fonctions m'avaient peut-être un peu mieux préparée à l'activité consultative du Conseil d'État,

je découvre néanmoins l'exigence du rôle de conseiller juridique du Conseil d'État auprès du Gouvernement et du Parlement, ainsi que la diversité des sujets qu'il est amené à appréhender. En tant que rapporteure d'un projet de texte, travailler en étroite collaboration avec les commissaires du Gouvernement en essayant d'apporter, humblement, ses compétences techniques et sa connaissance du monde judiciaire est très enrichissant. Là aussi, l'importance de l'échange entre les membres du Conseil d'État, qui bénéficient d'expériences variées, permet toujours d'approfondir l'analyse des projets de textes soumis au Conseil d'État, afin de conseiller au mieux le Gouvernement et le Parlement. Cette mission, en ce qu'elle est au cœur de l'action publique du Gouvernement, est par ailleurs extrêmement intéressante.



Amel HAFID

Maîtresse des requêtes en service extraordinaire
Section du contentieux
Section sociale

amel.hafid@conseil-etat.fr

Formation

2008 Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris
2011 École nationale d'administration, promotion «Robert Badinter»

Carrière au Conseil d'État

2023-... Section du contentieux
2024-... Section sociale

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2011-2015 Adjointe, puis cheffe du bureau des relations collectives du travail à la direction générale du travail du ministère du travail et de l'emploi
2015-2017 Conseillère au cabinet de la ministre du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle
2017-2018 Sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes
2018-2020 Adjointe au sous-directeur des conditions de travail à la direction générale du travail du ministère du travail
2021-2023 Sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail à la direction générale du travail du ministère du travail

Que reprenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

J'ai rejoint le Conseil d'État en mai 2023 après avoir occupé plusieurs années des fonctions de sous-directrice au ministère du travail. Tout en ayant beaucoup apprécié ce dernier poste, qui comportait une forte dimension managériale et me permettait de mettre en œuvre une politique publique passionnante, j'aspirais à un « pas de côté » à la fois pour aborder de nouvelles thématiques, décaler mon point de vue et changer de cadre et d'environnement de travail. J'avais, en outre, une perception très positive de la section sociale que j'avais été régulièrement amenée à fréquenter en tant que commissaire du Gouvernement.

J'ai beaucoup aimé les premiers mois suivant mon arrivée, qui se déroulent au Conseil d'État dans des conditions privilégiées. Comme la plupart des nouveaux arrivants, les maîtres des requêtes en service extraordinaire commencent par une période dédiée au contentieux pendant laquelle le

nombre de dossiers à rendre n'augmente que progressivement. Les premières semaines sont jalonnées de formations assurées par des collègues expérimentés, particulièrement utiles et stimulantes. Cela permet d'acquérir les bases du métier dans un contexte serein, de prendre le temps d'approfondir ses premiers dossiers, qui peuvent déjà soulever de vraies questions. Le mentorat et la disponibilité des collègues permettent de se sentir toujours entouré et de comprendre que la base de la démarche est de se poser les bonnes questions... tout en ayant à l'esprit qu'il faut, à la fin, résoudre le problème et trancher le litige dans un cadre collégial. Lorsqu'on est affecté, neuf mois plus tard, en section administrative, il est précieux d'avoir déjà à son actif cette pratique du contentieux et les deux volets sont complémentaires.

Parmi les aspects qui me plaisent le plus aujourd'hui, je citerai la liberté et l'indépendance, qui sont concrètes et se traduisent par le fait qu'on n'ouvre jamais un dossier avec l'idée qu'une solution, ou

une position a priori seraient attendues, mais qu'on cherche au contraire authentiquement une voie pour aboutir à la solution la plus juste ; l'exigence, toujours bienveillante, de rigueur et d'honnêteté intellectuelle qui est un défi constant et permet de réellement débattre et convaincre ; la grande variété des activités, qu'on prenne ou non la charge de missions annexes, par exemple de formation ou de conseil à des administrations, mais aussi des sujets – dans mon cas par exemple, toutes les thématiques du champ social, la responsabilité hospitalière, le contentieux de l'audiovisuel, les mesures de police, la laïcité dans la fonction publique, etc. –. Enfin, servir l'État de droit, dans les fonctions juridictionnelles et consultatives, en m'appuyant sur ma propre expérience de l'action publique, est pour moi une source de fierté et donne beaucoup de sens à mon travail.



Jean-Baptiste BUTLEN

Maître des requêtes en service extraordinaire

Section du contentieux

Section des travaux publics

jean-baptiste.butlen@conseil-etat.fr

Formation

2004	Diplôme d'ingénieur agronome de l'institut national agronomique Paris—Grignon
2006	Master en économie de l'environnement et de l'énergie
2006	Diplôme d'ingénieur de l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts

Carrière au Conseil d'État

2024-...	Section du contentieux
2025-...	Section des travaux publics

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2006-2010	Adjoint au chef du service de l'eau et des milieux aquatiques de la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France
2010	Conseiller eau et déchets au cabinet du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
2011-2013	Chef du bureau des polices de l'eau et de la nature à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
2013-2016	Adjoint à la sous-directrice de l'action territoriale à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
2016-2019	Directeur général adjoint, chargé des finances, du développement durable et des relations extérieures d'Eau de Paris
2019-2024	Sous-directeur de l'aménagement durable à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Que reprenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, j'ai consacré les vingt premières années de ma carrière aux politiques publiques de l'environnement, de l'agriculture et de l'urbanisme. J'ai ainsi exercé des responsabilités en service déconcentré de l'Etat, en administration centrale, en cabinet ministériel et dans les collectivités.

L'an dernier, j'ai souhaité rejoindre le Conseil d'État par la voie « action publique », pour exercer les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire au sein de cette institution qui incarne, pour moi, « l'Etat de Droit » et la « maison des services publics ». L'accueil bienveillant

des collègues, la qualité du parcours de formation, et la richesse des échanges avec les autres membres et notamment avec mes deux mentors ont contribué à mon appropriation rapide des méthodes de travail.

J'ai été affecté à la 6^{ème} chambre de la section du contentieux et à la section administrative des travaux publics. J'ai ainsi pris part à l'instruction d'affaires concernant des domaines qui me sont familiers, en particulier l'environnement et l'urbanisme. J'ai également découvert avec intérêt de nouveaux domaines, et surtout un nouveau métier. Lorsque cela était pertinent, j'ai veillé à apporter, dans les débats collégiaux, une contribution éclairée par mon expérience administrative. Il m'a enfin été donné la chance de participer

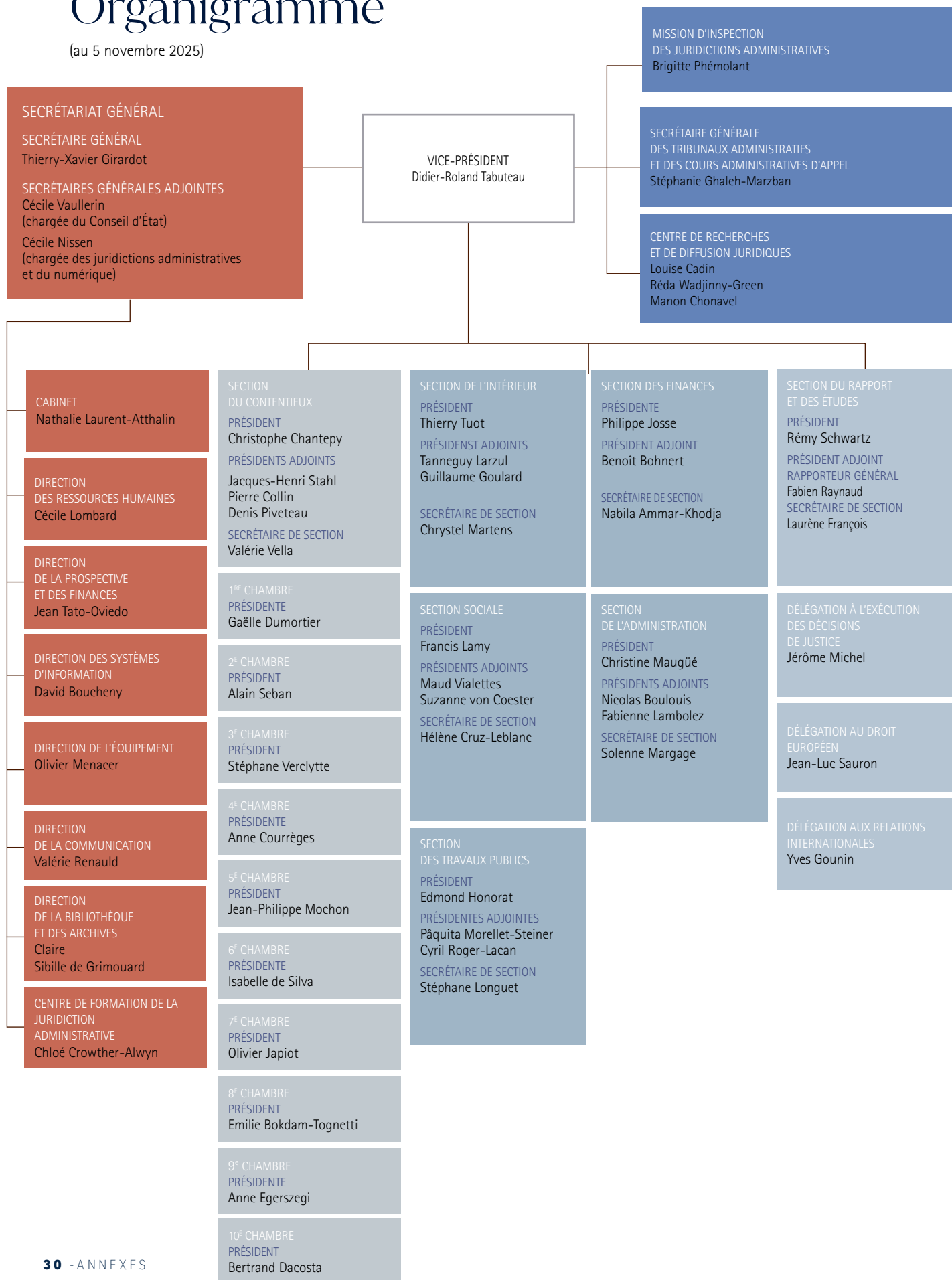
à la vie de l'institution, notamment en organisant un séminaire avec le ministère sur le contentieux de l'éolien, en intervenant lors d'un échange franco-allemand sur l'eau et l'agriculture, et en participant à une mission de simplification sur le droit pénal environnemental.

Cette première année a confirmé mon intérêt pour les métiers du Conseil d'Etat, dans les fonctions juridictionnelles et consultatives. Sur proposition de la commission d'intégration, je serai nommé au grade de maître des requêtes en janvier 2026. Rejoindre le corps du conseil d'Etat représente une formidable opportunité de poursuivre ma trajectoire au service de l'intérêt général, en contribuant, notamment par le droit, à la transformation de l'action publique.

Annexes

Organigramme

(au 5 novembre 2025)



Contacts utiles

- Cécile VAULLERIN, maître des requêtes, secrétaire générale adjointe, cecile.vaullerin@conseil-etat.fr
- Cécile LOMBARD, directrice des ressources humaines, cecile.lombard@conseil-etat.fr
- Alexandre GUIMIOT, chef du bureau des recrutements collectifs, alexandre.guimiot@conseil-etat.fr
- Cécile ROY-FASTRÉ, cheffe du bureau des membres, cecile.roy@conseil-etat.fr



www.conseil-etat.fr



@Conseil_Etat



Conseil d'État - Novembre 2025

Conception et réalisation : Direction des ressources humaines - Direction de la communication

Crédits photographiques : tous droits réservés